

Réunion du Conseil de quartier Cheminots Lorrains Bizet

COMPTE-RENDU

13 OCTOBRE 2015

20 H

Salle du Centre Technique Municipal

REUNION ORGANISEE PAR	Le service Démocratie participative.
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : 35 personnes.</p> <p>Commune : Elus : Monsieur le maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M^{me} Marie-Agnès ROUILLON, Adjointe déléguée à l'Enseignement.</p> <p>Fonctionnaires : Mme Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. Bernard PONTON et M. Philippe MANSUY, Service Communication, M. Shérif AMROUN, Médiateur de nuit, M. Rachid ABOMOUSA, médiateur de nuit, M. Erwan ERMEL, Cabinet du Maire.</p> <p>Partenaire : M. Pol-Albert BUGNOT, Président de l'association des médiateurs de nuit.</p>

Ordre du jour : 1/ Aménagement de l'espace Bizet 2/La circulation et les nuisances sonores dans le quartier 3/ Permis de construire dans le quartier et PLU (Plan Local d'Urbanisme) 4/ L'état d'avancement des travaux du cœur de ville.

Monsieur le Maire introduit la réunion en remerciant les habitants d'être venus nombreux. Puis, il présente les élus et les agents municipaux présents, en insistant sur le rôle précieux des médiateurs de nuit dans la ville, et pas seulement dans les quartiers de Vand'Est ou des Nations. « *Nous avons un médiateur de jour et six médiateurs de nuit, qui interviennent les mardis, vendredis, samedis et dimanches soirs de 18 h à 2 h du matin. Le président de l'association a apporté des dépliants avec leurs coordonnées, il vous les distribuera tout à l'heure. L'ordre du jour de ce soir comporte trois points essentiels : l'aménagement de l'espace Bizet, la circulation dans le quartier et l'avancement des travaux du cœur de ville. En ce qui concerne l'aménagement de l'espace Bizet, c'est un projet qui a du mal à voir le jour. C'est inquiétant, mais nous allons agir. La CUGN doit donner les autorisations. Mais actuellement, le choix de l'architecte est remis en cause par d'autres architectes suite à un différend. L'espace Bizet comportera une zone artisanale et une zone commerciale. Le projet est modeste. Plus tard, nous souhaitons démolir le centre Jeanne d'Arc. Mais il faut tout d'abord lancer la procédure d'expropriation, en passant par la CUGN. Nous réfléchissons aux voiries, à la circulation dans le quartier et nous projetons de démolir dans la ZUP quelques tours trop hautes, pour reconstruire de petits immeubles plus actuels. Pour vivre le quartier autrement. »*

1/ Aménagement de l'espace Bizet :

M. Carpena : « *Ce projet date de la fin de l'année 2010. Il faut d'abord signer une convention tripartite entre la ville, la CUGN et l'EPARECA [Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux. Instrument de la Politique de la Ville, il constitue une forme originale et exceptionnelle d'intervention économique de l'Etat au profit des centres commerciaux dégradés, dans le cadre de la politique nationale de revitalisation des quartiers]. La CUGN a mis trois ans à signer cette convention tripartite, elle l'a signé après 2014. Cette année, il faut lancer un appel d'offres aux architectes, pour définir le projet. Une plainte a été déposée car dans l'appel d'offres a été insérée une image d'un autre groupe d'architectes, ce qui a interrompu l'appel d'offres actuel. L'architecte devait être choisi au premier semestre 2015 et la construction devait démarrer assez vite, car la commercialisation des cellules était prévue pour début 2016. Mais le calendrier est retardé.*

Le projet se compose de deux pôles : le pôle artisanal d'une superficie de 2554 m² (16 cellules : 15 de 150 m² et 1 de 154 m²) et le pôle commercial d'une superficie totale de 925 m² (9 cellules dont 8 de 102 m² et 1 de 109 m²), où on transférera les cellules commerciales du Centre Jeanne d'Arc. Une zone de parking est prévue au milieu du pôle artisanal.

Quant au budget : le pôle artisanal coûtera 3 millions d'euros H.T., dont environ 839 000 € apportés par la ville (c'est le prix du terrain, celui de l'ancienne chaufferie et de la parcelle Balzoni). Nous avons demandé une

subvention au Conseil Départemental 54 et au Conseil régional de Lorraine, qui devraient nous verser environ 400 000 €. Nous avons rendez-vous avec le directeur de l'EPARECA et la Ministre de la Ville prochainement, pour avancer sur ce projet. Nous sommes sur un quartier où le chômage est fort : nous avons donc besoin d'activités économiques pour créer des emplois. »

Monsieur le Maire : « On explique ce qui ne va pas, mais on ne s'oppose pas à la CUGN. On veut travailler la main dans la main. Je vois M. Rossinot, président de la CUGN, une fois par mois, pour évoquer ce qui ne va pas et pour trouver des solutions ensemble. Madame Valérie DEBORD, vice-présidente à la CUGN en charge des centres commerciaux, veut elle aussi monter des projets. Elle est la bienvenue à Vandœuvre tant que c'est constructif. »

« Pourquoi ne pas commencer tout de suite par le pôle commercial ? Et lorsque le centre commercial Jeanne d'Arc sera rasé, serait-il possible de créer une aire de jeux ? »

M. Carpena : « Nous sommes obligés de commencer d'abord par le pôle artisanal car l'expropriation du propriétaire du centre commercial n'a pas encore débuté. Tant que le centre commercial Jeanne d'Arc n'est pas rasé, on ne peut pas mettre les commerçants dans des locaux neufs, car sinon, cela obligerait les commerçants à payer deux loyers, ce qui n'est pas possible. Les commerçants sont tenus par leurs baux à payer leur emplacement actuel. »

Monsieur le Maire : « Comme vous, on est pressés. Mais on ne peut pas le faire seul, car nous n'avons pas la compétence « commerce » : elle relève de la CUGN. Nous attendons aussi les fonds financiers de l'Etat et du Ministère de la Ville. Le dossier doit être signé entre décembre 2015 et février 2016. S'il est reçu, il donnera lieu à une étude, qui prendra quelques mois, pour évaluer les risques financiers. On va bénéficier de l'ANRU 2. Si on ne l'avait pas eu, la CUGN ne nous aurait pas aidés. Il faut d'abord signer la convention tripartite, puis un aménageur, nommé par la CUGN, prendra contact avec le propriétaire du Centre Jeanne d'Arc en vue des négociations pour son expropriation. Il faut savoir que les commerçants actuels louent trois fois plus cher qu'ailleurs. Il faut donc construire un plus petit bâtiment, plus fonctionnel. On voudrait qu'une enseigne comme un Carrefour City ouvre, pour proposer des produits de qualité et offrir de l'attractivité. »

Est-ce que le **club de bridge** pourra s'installer dans une des cellules ? Avez-vous une proposition pour nous ?

Monsieur le Maire : « C'est une association. Or, dans la loi, les associations sont tenues de déménager et ne peuvent pas prétendre à un local commercial. C'est à l'association de trouver un autre endroit dans la ville. Mais ce n'est pas facile, je le reconnais. »

2/ La circulation et les nuisances sonores dans le quartier :

La sortie du quartier des Cheminots sur l'avenue Jeanne d'arc :

Un habitant évoque « **l'entrée et la sortie du lotissement des Cheminots Lorrains**. En heure de pointe, j'ai failli avoir un accident : j'ai le feu vert en sortant, mais il y a plein d'automobilistes qui grillent le feu en face et passent à l'orange, au forcing. Même les bus ! Ce n'est pas un carrefour en forme de croix, il y a un décrochement : ne pourrait-on pas créer un rond-point ou réguler les feux pour avoir un sens en feu vert de la rue Goethe vers la rue Emmanuel Chabrier et un feu vert vers l'avenue Jeanne d'Arc ? »

M. Donati : « Techniquement, on a demandé à la CUGN de faire une **étude**. Les feux sont réglés de façon à ce qu'on ne puisse pas les avoir tous au vert dans l'avenue Jeanne d'Arc. Très peu de voitures sortent de votre lotissement, par rapport au nombre de voitures qui empruntent chaque jour l'avenue Jeanne d'Arc. »

Une habitante : « Au carrefour Avenue Jeanne d'Arc/Bizet, il n'y a pas assez d'espace pour les voitures. Pourquoi ne pas prendre sur les côtés pour qu'il y ait plus de place et que les automobilistes qui veulent tourner à gauche pour rentrer dans le lotissement ne gênent plus ceux qui veulent continuer tout droit dans l'avenue Jeanne d'Arc ? Ca bloque la circulation. »

M. Donati : « On va regarder. »

L'entrée sur les Cheminots Lorrains du côté Bizet :

Une dame estime que le **panneau de limitation à 30 km/h** mis à l'entrée du lotissement n'est pas assez gros, que les automobilistes ne le voient pas. Elle évoque aussi l'intensité de circulation à l'heure de

sortie du CTM, à 16h30. « *La vitesse de circulation des agents du CTM est excessive. Ils continuent à traverser le lotissement, en dépit des instructions données.* »

M. Donati reprend les deux points concernant la circulation qui avaient été abordés lors de la précédente réunion du Conseil de quartier l'an dernier, à la même époque : « *Nous avons fait le nécessaire : pose de panneaux et instructions données au personnel du CTM pour éviter qu'ils traversent par votre lotissement. Nous allons re-dialoguer avec eux à ce sujet.* »

Un membre du Comité de pilotage du Conseil de quartier : « *La rue César Franck a été mise en sens unique parce que les agents du CTM passaient tous par là. Quant la rue a été refaite, au niveau du n°19, un panneau « sens interdit » a été posé sur un lampadaire. Il a été mis aussi un panneau bleu de circulation à sens unique, qui n'a servi à rien. J'ai demandé à ce que soit remis un panneau de sens interdit, pour les livreurs qui repartent en sens interdit.* »

M. Donati propose d'aller voir sur place avec le riverain.

Un habitant de la rue Emmanuel Chabrier : « *Mon jardin donne dans la rue César Franck et fait un petit dégagement où des voitures se garent. Lorsqu'elles repartent, elles prennent le sens interdit pour rejoindre la rue Emmanuel Chabrier consciemment : c'est dangereux !* »

M. Donati : « *On ne peut que le déplorer. Nous allons renforcer les informations auprès des agents du CTM pour qu'ils fréquentent moins votre lotissement.* »

Les pistes cyclables :

La jeune femme poursuit : « *Il y a un problème pour la sécurité des enfants et des cyclistes dans cette avenue !* »

M. Donati : « *On essaye de créer une continuité de la piste cyclable, qu'elle passe tout le long de l'avenue, parce qu'il y a beaucoup de voitures sur cet axe. Il est impossible de mélanger les cyclistes et les automobilistes, mais techniquement, c'est compliqué.* »

« *Il y a une piste cyclable dans l'avenue Jeanne d'Arc.* »

Un habitant intervient : « *Mais ils ne l'empruntent pas !* »

Les nuisances sonores :

« *Nous habitons rue Charles Gounod et nous sommes gênés par le **bruit** de la circulation de la rue Jeanne d'Arc qui se répercute sur les petits immeubles qui viennent d'être construits. Le bruit vient jusque dans nos jardins. Est-ce que des mesures pourraient être prises contre la vitesse des automobilistes de l'avenue Jeanne d'Arc ? Des aménagements de voirie sont prévus ?* »

M. Donati : « *Si on baisse la vitesse des automobilistes, on diminue les nuisances sonores. Il y a déjà de nombreux feux tricolores dans cette avenue. A partir de la pharmacie, plusieurs plateaux surélevés assez fort ont été posés : ils sont efficaces, même pour les bus qui doivent ralentir pour ne pas secouer les passagers.* »

*Pourquoi ne pas envisager un **mur antibruit avenue Jeanne d'Arc** ?*

M. Donati : « *Nous n'arrivons déjà pas à obtenir un mur anti-bruit le long de l'autoroute A 33, bien que nous soyons remonté au Député et jusqu'au ministre. Nous essayons depuis huit ans, mais en vain.* »

M. Carpena estime que la suppression d'espaces verts pendant les travaux immobiliers a dû contribuer à l'augmentation des nuisances sonores. « *La haie va être recréée. Cela devrait diminuer le bruit. Cela devrait minimiser la réverbération du bruit des voitures. Il faut 1,80 m de hauteur, cela suffit.* »

M. Donati rappelle que chaque été des habitants sont très gênés par **le bruit provenant du Castorama** : « *L'affaire de Castorama dure depuis plus de dix ans. Nous avons tout tenté. Je suis monté sur leur toit pour réaliser des mesures. Les bouches de climatisation coté habitations sont plus bruyantes que celles côté parking. Avec le précédent directeur, nous nous étions mis d'accord pour couper les bouches de climatisation les plus proches des habitations entre midi et deux heures et en fin de soirée et pour n'utiliser que les climatiseurs dont la cheminée d'évacuation de l'air chaud était située le plus loin possible des habitations. Mais dans le magasin, c'est insupportable en période de canicule. Le directeur actuel a rompu cet accord. Son personnel doit pouvoir travailler et il faut aussi qu'il respecte le code du travail. Monsieur le Maire a écrit au directeur régional, lui*

demandant de débloquer la situation. Nous avons rendez-vous avec lui le 30 octobre prochain. »

Les déchets :

Une habitante signale que **le chemin piéton situé autour du Castorama est sale** : « *Castorama y met ses déchets ! En plus, il y a des ronces qui poussent vite. »*

M. Donati : « *Vous parlez du sentier Erik Satie ? »*

L'habitante confirme, mais pour elle, il s'agit d'un chemin communal.

M. Donati : « *Nous en parlions cet après-midi lors de la réunion vélos avec la CUGN. Une piste cyclable là, ce serait bien. Cet endroit est difficile à nettoyer car les propriétaires sont nombreux : les parcelles appartiennent tantôt à la CUGN, tantôt à Réseau Ferré de France (RFF), tantôt au Casse Autos et à Castorama. Nous avons contacté plusieurs fois RFF par courrier. Castorama y entrepose des palettes. Une seule action est possible : le nettoyage une fois par an. Mais nous n'avons pas de réel pouvoir sur ce sentier, qui ne nous appartient pas. »*

Une habitante confirme que Castorama y stocke ses poubelles.

3/ Permis de construire dans le quartier :

Monsieur le Maire : « *En ce qui concerne **les constructions dans les jardins aux Cheminots Lorrains**, le code de l'urbanisme permet aujourd'hui ce genre de construction. Mais il nous faut trouver un équilibre, pour préserver le charme de votre quartier. Bien sûr, nous ne sommes pas opposés à l'agrandissement de vos cuisines (celles d'origine des maisons sont très petites). Il nous faut procéder à des modifications du code de l'urbanisme. Pour ce faire, je vous propose d'organiser **un Atelier PLU.*** »

Comment marchera l'atelier PLU (Plan Local d'Urbanisme) ? Combien de réunions y aura-t-il ?

Monsieur le Maire : « *Vous serez invité en salle du Conseil Municipal. Nous chercherons des règles qui conviennent à la majorité des habitants membres de cet Atelier. »*

*Il existe un **cahier des charges de la copropriété** !*

Une habitante : « *Avant, aux Cheminots Lorrains, il y avait un règlement de copropriété mais il est tombé en désuétude, car cela fait plusieurs années qu'il n'y a pas eu d'Assemblée Générale. »*

Monsieur le Maire : « *Il faudrait que quelqu'un ressorte ce document pour qu'on puisse travailler dessus dans l'Atelier PLU, afin d'éviter que des particuliers construisent dans leur jardin, ce qui détériore l'image de votre quartier. »*

*Un habitant : Dans le cahier des charges, il était dit qu'on ne devait exercer aucune **activité commerciale chez soi**. Or, un particulier a autour de sa maison plein de voitures : est-ce un garage ? Une profession libérale, ce n'est pas gênant, mais un garage « sauvage » ?!*

Monsieur le Maire : « *La ville n'a pas le droit d'interdire à quelqu'un d'avoir une activité professionnelle au sein de son habitation. Dans le PLU, on a des zones qui définissent ce qui est autorisé comme activité. Il n'y a pas de zone d'habitation pure sur la ville. Ce n'est légalement pas possible. Pour que le règlement de copropriété s'applique, il faut se réunir et réorganiser la copropriété. Mais pour cela, il faut l'unanimité de tous les habitants des Cheminots Lorrains. La mairie peut travailler en collaboration avec vous pour protéger les cœurs d'îlots, pour que le fond de vos jardins devienne inconstructible. On peut par exemple garder une bande de quatre mètres à l'arrière de vos parcelles, réservés à l'agrandissement de vos maisons. Des modifications du PLU sont possibles. »*

Un habitant : Avec une construction dans le jardin du voisin, on nous prend une partie du soleil !

M. le président de l'association des médiateurs : « *La jurisprudence sur la perte d'ensoleillement d'une propriété à cause d'une construction voisine permet un recours contre un particulier, pour lui interdire de prendre le soleil de son voisin. »*

M. Carpena : « *Il existe un cas où le juge a demandé la destruction d'une maison qui prenait la lumière du voisin. Mais c'est un jugement exceptionnel. »*

Comment cela se passe pour les **arbres en limite de propriété** ?

Monsieur le Maire : « Tout dépend de la taille de l'arbre et de son âge: s'il fait plus de 2 mètres de haut, il ne doit pas être à moins de 5 mètres de distance du voisin. S'il fait moins de 2 mètres, il peut être planté à 50 cm du voisin. »

Pouvez-vous intervenir sur **un permis de construire** qui a **déjà** été **accordé** ?

Monsieur le Maire : « Non, on ne peut pas. Il y a un délai de deux mois où les habitants peuvent nous saisir. Passé ce délai, si le permis de construire a été délivré, on ne peut plus intervenir. Pour refuser d'accorder un permis de construire, on tient compte du PLU, de l'aspect du terrain, du risque de glissement de terrain, des risques d'inondation et des éventuelles contraintes posées par l'architecte des Bâtiments de France. »

Un habitant : Rue Charles Gounod, un accord a-t-il été conclu ?

M. Carpena : « On est allé mesurer l'extension réalisée. Dans le cas de **la construction dans le jardin du particulier de la rue Charles Gounod**, le projet réalisé ne correspond pas à ce qui lui a été autorisé. Le propriétaire va donc devoir démonter les murs sur les côtés. L'extension sur le rez-de-chaussée et le premier étage sont autorisés : cela ne devrait pas gêner les voisins. Mais il a doublé la profondeur, ce qui gêne les voisins. »

4/ L'état d'avancement des travaux de la rénovation du Cœur de ville :

M. Carpena : « La partie qui apparaît en rouge sur le plan représente les travaux terminés depuis juin 2015. La partie en violet clair présente les travaux en cours, prévus pour 16 mois à compter de juin 2015 : y figurent la rue de la Poste, le rond-point qui sera créé devant le parc des sports, la rue de Gembloux et jusqu'au pont de Kehl. Le parking actuel devant les Nations est provisoire. Il est prévu de creuser de grandes fosses pour planter une soixantaine d'arbres de onze espèces différentes au centre du parking définitif.

Décembre 2015 : début des travaux place du Marché. Il ne sera plus possible de tenir le marché sur son emplacement habituel : les commerçants s'installeront sur la partie sud de la rue de Gembloux pendant six mois. Après la fin des travaux du marché, le rond-point au carrefour des rues Malines/Péri/Gembloux/Belgique va être créé et les travaux de la rue de Gembloux débiteront à ce moment là également : mise en 1 fois une voie le long du parc Pouille et l'actuelle 2^{ème} voie sera transformée en contre-allée servant au stationnement, ce qui permettra de compenser les places de stationnement perdues à l'arrière des Nations (devenues l'actuelle esplanade). En tout, cette tranche devrait durer dix mois, jusqu'en **avril-mai 2017**.

Il y aura aussi dans cette phase les travaux du petit parking situé devant la médiathèque. L'actuelle rue qui passe entre la médiathèque et le parking sera déplacée, pour longer l'arrière du nouveau parking et laisser la place aux piétons près de la médiathèque. L'esplanade derrière la médiathèque sera en travaux, pour laisser apparaître le ruisseau, qui repartira ensuite en direction du parc Pouille en souterrain.

Les travaux du boulevard de l'Europe commenceront plus tard, dans une autre phase.

Ces travaux de rénovation du cœur de ville sont financés par l'ANRU 1 (Agence nationale de Rénovation Urbaine), avec pour contrainte l'obligation qu'ils soient achevés pour le 17 juillet 2017. Sinon, la subvention nationale des travaux inachevés ne nous sera pas versée. »

La tour des Nations sera-t-elle **nettoyée** ? Elle n'est pas très belle.

Une habitante rajoute qu'il y a de l'amiante.

Monsieur le Maire : « Les aménagements extérieurs vont coûter 20 millions d'euros. Aucun argent public n'aurait dû être investi autour des Nations, car il s'agit d'une copropriété privée. Mais la tour connaît de grandes difficultés financières. Les charges sont trop élevées pour les copropriétaires. Les parkings s'écroulaient, ce qui en empêchait l'accès. J'ai pris un arrêté de péril et j'ai insisté pour que la copropriété remette aux normes de sécurité le site. La ville, la CUGN et l'ANRU 1 ont racheté les parkings extérieurs situés autour des Nations, avec comme condition que l'argent donné à la copropriété pour cet achat serve à la réalisation de travaux de mise aux normes. C'est vrai qu'il y a de l'amiante dans la tour. C'est vrai aussi que cette tour est affreuse. Le boulanger paye 8 000 euros de loyer par mois, auxquels s'ajoutent des charges élevées : il a fermé. Le marchand de journaux songe à partir aussi. Il faut pourtant une variété de commerces. Nous nous sommes battus pour que la boutique SNCF reste. Il y a un risque de faillite dans les trois ans qui

viennent. On s'inquiète pour notre ville et son attractivité. Dans beaucoup d'endroits en France, les centres commerciaux de ce type ont mal vieilli et il faut songer à démolir, puis à reconstruire autrement. La Ministre de la ville et le directeur de l'ANRU vont venir bientôt : je leur expliquerai le problème des Nations. »

Le centre d'affaires est dans une zone franche urbaine (ZFU). Est-il possible de voir s'y installer d'autres professionnels ou bien est-il complet ?

Monsieur le maire : « **La ZFU** permet de ne pas payer de charges pendant 5 ans. Mais le problème des Nations, c'est que ce bâtiment a mal vieilli. Il faut que les architectes réfléchissent. Le désamiantage coûtera entre 5 et 7 millions d'euros. »

Question diverse

Un habitant : Que va devenir le site de la SEITA ?

M. Carpena : « Le site a été repris par un groupement qui l'a vendu. Il y aura des commerces, dont un Grand Frais. »

En conclusion, Monsieur le Maire invite les personnes présentes à poursuivre les échanges autour du verre de l'amitié.

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
<ul style="list-style-type: none"> Demander à la CUGN de proposer un projet d'amélioration du carrefour des rues Emmanuel Chabrier et Avenue Jeanne d'Arc. 	Service Relations CUGN	Dès que possible
<ul style="list-style-type: none"> Il manque un abribus à l'arrêt de bus de l'avenue Jeanne d'Arc en allant vers Heillecourt. Mais il en reste un qui est inutile, à l'ancien terminus du 5 dans le quartier des Cheminots. Le prendre et le déplacer ? 	Relations CUGN : prévenir la CUGN	Dès que possible
<ul style="list-style-type: none"> Négociations avec la direction de Castorama pour changer les climatiseurs, pour opter pour de plus modernes et plus silencieux. 	Développement durable	En cours
<ul style="list-style-type: none"> Retrouver le cahier des charges de la copropriété et l'apporter lors de la réunion de l'Atelier PLU. 	Un ancien habitant en possède un exemplaire.	Lors de la réunion de l'Atelier PLU
<ul style="list-style-type: none"> Créer un Atelier PLU pour étudier les propositions de modifications du PLU. 	Démocratie participative et service Urbanisme	Décembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> Re-signaler aux agents du CTM d'éviter de passer à toute allure en journée dans le lotissement des Cheminots Lorrains et d'éviter de couper par là lors de leur sortie du travail à 16h30. 	Démocratie participative au responsable du CTM	Dès que possible
<ul style="list-style-type: none"> Au carrefour Avenue Jeanne d'Arc/Bizet, il n'y a pas assez d'espace pour les voitures. Prendre sur les côtés pour qu'il y ait plus de place et que les automobilistes qui veulent tourner à gauche pour rentrer dans le lotissement ne gênent plus ceux qui veulent continuer tout droit dans l'avenue Jeanne d'Arc ? 	CUGN : leur demander de regarder.	Dès que possible

Création d'un Atelier PLU (Plan Local d'Urbanisme)

6 personnes se sont inscrites à cet atelier de quartier, dont la première réunion est prévue le :

mardi 1^{er} décembre à 18 heures

en salle du Conseil Municipal.